

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 7 février 2017

Résolution: CA17 27 0028

---

**Demander au conseil municipal d'adopter le Règlement modifiant le Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation (16-080).**

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, le 22 novembre 2016, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord, et a donné le mandat à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) de tenir l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, le 19 décembre 2016, le Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation (16-080) afin d'interdire temporairement les dispositions relatives à ces objets dans le secteur visé par le PPU Assomption Nord;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement a adopté, le 6 décembre 2016, la résolution autorisant le projet particulier PP27-0234 modifiant le projet particulier PP27-0058 modifié, en vue de permettre la démolition du bâtiment situé au 5350, rue Sherbrooke Est et l'agrandissement à des fins commerciales et de maison de retraite de l'immeuble localisé au 5440, rue Sherbrooke Est, à l'angle du boulevard de l'Assomption;

ATTENDU QUE le projet de construction autorisé par le projet particulier PP27-0234 est conforme aux orientations du projet de PPU Assomption Nord, que les modifications au Plan d'urbanisme proposées dans le PPU ne concernent pas ces terrains et que les travaux de construction pourraient démarrer au printemps 2017;

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

De demander au conseil municipal d'adopter le Règlement modifiant le Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation pour exclure les terrains sis aux 5440, 5400 et 5350, rue Sherbrooke Est du territoire d'application de ce règlement tel qu'illustré au plan intitulé « Territoire d'application » joint à l'annexe A du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1176323001

Magella RIOUX

---

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 8 février 2017